



## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, le lundi 6 avril 2020 à 18:30 heures par voie de visioconférence (Messenger) sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège #1 - Nancy Mathieu  
Siège #2 - Bruno Giguère  
Siège #3 - Renée Rodrigue  
Siège #5 - Maxime Veilleux  
Siège #6 - Laurier Poulin

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sont absents à cette séance :

Siège #4 - Joey Veilleux

Tous forment le quorum de cette assemblée. Assiste également à la séance, par visioconférence, Madame Isabelle Beaudoin, qui agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-04-53

## **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**04 - ACCEPTATION DES COMPTES**

**05 - ADMINISTRATION**

**05.01 - Résolution pour la tenue des séances à huis clos**

**05.02 - Résolution fermeture du bureau de la municipalité et de l'édifice municipal**

**06 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**07.01 - Résolution mandatant la directrice générale à préparer l'appel d'offres pour le service de cueillette des ordures et des matières recyclables**

**08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**08.01 - Résolution mandatant la directrice générale pour la**

préparation du règlement d'emprunt pour l'achat de l'unité d'urgence

**09 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS**

**09.01** - Résolution pour mandater Excavation Steeve Larivière pour la fourniture et la livraison du gravier pour la saison 2020

**10 - LOISIRS-CULTURE**

**11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**11.01** - Résolution de désaccord avec le projet de la MRC concernant les tubulures d'érablières

**12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**12.01** - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉQR

**12.02** - Résolution - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année 2019 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

**12.03** - Résolution autorisant le paiement à Giroux et Lessard pour les travaux du 6e Rang

**12.04** - Résolution autorisant le paiement à Giroux et Lessard pour les travaux du 14e Rang

**12.05** - Résolution mandatant la directrice générale pour la préparation de l'appel d'offres d'achat d'un camion à neige

**12.06** - Résolution mandatant la directrice générale à préparer le règlement d'emprunt pour le projet de réfection du 14e Rang Est et Ouest et le ponceau du 6e Rang

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

**13.01** - Résolution acceptation démission Audrey Lemieux

**13.02** - Résolution affichage poste adjointe administrative

**14 - LÉGISLATION**

**14.01** - Avis de motion - Règlement no 414-20 modifiant le règlement no 410-19 prévisions budgétaires décrétant de même que le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception

**14.02** - Résolution adoption du Projet de règlement no 414-20 - modifiant le règlement no 410-19 prévisions budgétaires décrétant de même que le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception

**14.03** - Avis de motion - Projet de règlement no 415-20 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie

**14.04** - Résolution adoption du projet de règlement no 415-20 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour l'achat d'une unité d'urgence

**15 - VARIA**

**15.01** - Projet réfection du 14e Rang et du ponceau du 6e Rang

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 6 avril 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 2 mars 2020, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 2 mars 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

**2020-04-55**

#### **04 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020 (règlement no. 318-07). Voir listes des déboursés pour un total de déboursés de 301 705.24 \$ ainsi que les dépôts salaires pour un total de 27 377,02 \$ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Maxime Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

#### **05 - ADMINISTRATION**

**2020-04-56**

##### **05.01 - Résolution pour la tenue des séances à huis clos**

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part pour délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part délibérer et voter à la séance par visioconférence (Messenger);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Nancy Mathieu;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence (Messenger).

QUE le conseil accepte que les prochaines séances soient tenues à huis clos, et ce, pour une période qui sera déterminée par les instances

gouvernementales afin de protéger la santé de la population durant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

ADOPTÉE

2020-04-57

**05.02 - Résolution fermeture du bureau de la municipalité et de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des officiers municipaux que le bureau de la municipalité ainsi que l'édifice municipal soient fermés pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que l'édifice municipal ainsi que le bureau de la municipalité soient fermés, et ce, pour une durée indéterminée afin de respecter les consignes édictées par le gouvernement en cette période d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE

**06 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 6 avril 2020.

**07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

2020-04-58

**07.01 - Résolution mandatant la directrice générale à préparer l'appel d'offres pour le service de cueillette des ordures et des matières recyclables**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'une durée de trois (3) ans de cueillette des ordures et des matières recyclables est venu à échéance en décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour ce contrat d'une durée de trois (3) ans n'a pas été fait avant la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné un contrat de gré à gré à Sanitaire DF pour une durée d'un an et qu'en 2020, la municipalité devra retourner en appel d'offres pour renouveler le contrat sur une durée de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Maxime Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Isabelle Beaudoin, à préparer

l'appel d'offres pour le service de cueillette des ordures et des matières recyclables pour les années 2021-2022 et 2023.

ADOPTÉE

## **08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-04-59

### **08.01 - Résolution mandatant la directrice générale pour la préparation du règlement d'emprunt pour l'achat de l'unité d'urgence**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une demande de règlement d'emprunt au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin de financer l'achat du véhicule;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Isabelle Beaudoin, à préparer les documents pour la demande de règlement d'emprunt pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie.

ADOPTÉE

## **09 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS**

2020-04-60

### **09.01 - Résolution pour mandater Excavation Steeve Larivière pour la fourniture et la livraison du gravier pour la saison 2020**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit donner un contrat pour la fourniture et la livraison du gravier pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation Steeve Larivière a déposé une liste de prix pour le gravier;

- MG-20B : 12,26 \$ la tonne métrique (avant les taxes et incluant les redevances)

- MG-56B : 12,26 \$ la tonne métrique (avant les taxes et incluant les redevances)

- MG-112 : 13,77 \$ la tonne métrique (avant les taxes et incluant les redevances)

- Tout-venant (tuff) : 8,35 \$ la tonne métrique (avant les taxes et incluant les redevances)

CONSIDÉRANT QUE les granulats sont payés à la tonne métrique et que le prix unitaire comprend le chargement, la pesée, le transport, les redevances ainsi que toutes les dépenses incidentes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime ses besoins de matériel à :

- MB-20B : +/- 2 000 tonnes
- MG-56B : +/- 400 tonnes
- MG-112 : +/- 400 tonnes
- Tout-venant (tuff) : +/- 150 tonnes

CONSIDÉRANT QUE la coordination des travaux se fera entre la municipalité et l'entrepreneur. Ce dernier dispose des équipements suffisants (camions, équipement pour chargement et balance) pour assurer la bonne exécution des travaux ainsi que le personnel requis.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la liste de prix d'Excavation Steeve Larivière pour l'achat annuel de gravier. Les quantités sont estimatives et la municipalité s'engage à payer le matériel livré et utilisé seulement.

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de payer le MG-20B à 12,26 \$ la tonne métrique, le MG-56B à 12,26 \$ la tonne métrique, le MG-112 à 13,77 \$ la tonne métrique le Tout-venant (tuff) à 8,35 la tonne métrique (avant les taxes et incluant les redevances).

ADOPTÉE

## **10 - LOISIRS-CULTURE**

## **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2020-04-61

### **11.01 - Résolution de désaccord avec le projet de la MRC concernant les tubulures d'érablières**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins demande l'avis aux municipalités concernant la mise en place d'un projet de recyclage des tubulures d'érablières;

CONSIDÉRANT QU'À la présentation du projet aux maires de la MRC, le coût qui avait été établi à l'an 1 pour la mise en place de ce projet était de 1 500 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a décidé de ne pas demander d'aide monétaire aux municipalités et utilisera plutôt les surplus accumulés pour l'an 1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'est pas convaincu que ce projet pourrait réellement changer la méthode des acériculteurs à se départir de leurs vieilles tubulures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Madame Renée Rodrigue;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin n'est pas en accord avec le projet de la MRC des Etchemins pour la récupération des tubulures d'érablières.

ADOPTÉE

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

2020-04-62

### **12.01 - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉQR**

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit agir à titre de responsable des services électroniques dans « Mon dossier » pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du dossier CLICSEQUR doit être faite étant donné que les personnes autorisées au dossier ne travaillent plus pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Nancy Mathieu;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Isabelle Beaudoin à être autorisée :

- à inscrire la municipalité de Saint-Benjamin aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la municipalité à ClicSÉQR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la municipalité à « Mon Dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon Dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Nancy Mathieu, Siègne no 1

Burno Giguère, Siègne no 2

Renée Rodrigue, Siège no 3

Joey Veilleux, Siège no 4

Maxime Veilleux, Siège no 5

Laurier Poulin, Siège no 6

Martine Boulet, mairesse

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 6 avril 2020. Un exemplaire de ce document sera conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

**2020-04-63**

**12.02 - Résolution - Attestation de la véracité des frais engagés  
visant la compensation des sommes versées pour l'année  
2019 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier  
local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation financière de 216 103 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benjamin;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Maxime Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 216 103 \$ pour l'année civile 2019 pour des dépenses réelles de 373 109,58 \$.

ADOPTÉE

**2020-04-64**

**12.03 - Résolution autorisant le paiement à Giroux et Lessard pour  
les travaux du 6e Rang**

CONSIDÉRANT QUE la réparation temporaire du ponceau du 6e Rang est terminée et que la municipalité accepte les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux factures de Giroux et Lessard :

Facture no 9490 pour la réparation temporaire au coût de 29 348,73 \$ taxes incluses;

Facture no 9498 pour la signalisation au coût de 2 991,88 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin autorise le paiement des factures de Giroux et Lessard au montant de 32 340,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**2020-04-65**

**12.04 - Résolution autorisant le paiement à Giroux et Lessard pour les travaux du 14e Rang**

CONSIDÉRANT QUE Giroux et Lessard ont dû installer une signalisation temporaire en lien avec les travaux dans le 14e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux factures de Giroux et Lessard :

Facture no 9493 pour la réparation temporaire du ponceau : 39 551,77 \$ taxes incluses;

Facture no 9499 pour la signalisation : 2 130,89 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'une copie des factures seront envoyées au Ministère de la sécurité publique afin de réclamer les frais, car cette dépense est reliée aux bris du 1er novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin autorise le paiement des factures de Giroux et Lessard au montant de 41 682,66 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**2020-04-66**

**12.05 - Résolution mandatant la directrice générale pour la préparation de l'appel d'offres d'achat d'un camion à neige**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer le camion de déneigement Mack 1992, car sa durée de vie utile est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un camion de déneigement neuf;

CONSIDÉRANT QUE la demande de règlement d'emprunt a été envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et que nous sommes en attente de l'autorisation finale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder par appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Isabelle Beaudoin, à préparer l'appel d'offres pour l'achat d'un camion à neige.

ADOPTÉE

**2020-04-67**

**12.06 - Résolution mandatant la directrice générale à préparer le règlement d'emprunt pour le projet de réfection du 14e Rang Est et Ouest et le ponceau du 6e Rang**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du 14e Rang Est et Ouest et d'un ponceau du 6e Rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du ministère de l'acceptation de l'aide financière qui s'élèvera à un montant maximal de 4 309 963 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une demande de règlement d'emprunt afin de financer ce projet prévu en 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Isabelle Beaudoin, à préparer la demande de règlement d'emprunt pour le projet de réfection du 14e Rang Est et Ouest et d'un ponceau sur le 6e Rang.

ADOPTÉE

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

**2020-04-68**

**13.01 - Résolution acceptation démission Audrey Lemieux**

CONSIDÉRANT QUE Mme Audrey Lemieux, adjointe administrative a remis sa démission à la directrice générale le 24 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lemieux a terminé ses fonctions à la municipalité le 26 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la démission de Mme Audrey Lemieux.

ADOPTÉE

2020-04-69

**13.02 - Résolution affichage poste adjointe administrative**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est vacant depuis le 27 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit afficher le poste le plus rapidement possible;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Nancy Mathieu;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Isabelle Beaudoin, à afficher le poste d'adjointe administrative.

ADOPTÉE

**14 - LÉGISLATION**

2020-04-70

**14.01 - Avis de motion - Règlement no 414-20 modifiant le règlement no 410-19 prévisions budgétaires décrétant de même que le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception**

Avis de motion au règlement no 414-20 « Règlement no 414-20 modifiant le règlement no 410-19 »

Je, soussigné, Monsieur Bruno Giguère, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 414-20 ayant pour objet de modifier le règlement no 410-19 sera déposé et présenté lors de cette même séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Madame la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2020-04-71

**14.02 - Résolution adoption du Projet de règlement no 414-20 - modifiant le règlement no 410-19 prévisions budgétaires décrétant de même que le taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 16 décembre 2019, le **Règlement no 410-19 – Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de perception applicable pour l'année 2020;**

ATTENDU QUE l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds

imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en quatre (4) versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Monsieur Bruno Giguère lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'un règlement portant le no 414-20 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au **Règlement numéro no 410-19** sont reportées aux dates suivantes :

| <b>Anciennes échéances</b> | <b>Nouvelles échéances</b> |
|----------------------------|----------------------------|
| 25 février 2020            | 25 février 2020            |
| 28 avril 2020              | 28 mai 2020                |
| 23 juin 2020               | 23 juillet 2020            |
| 25 août 2020               | 25 septembre 2020          |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2020-04-72

**14.03 - Avis de motion - Projet de règlement no 415-20 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie**

Avis de motion au règlement no 415-20 « Règlement no 415-20 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie ».

Je, soussigné, Monsieur Laurier Poulin, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 415-20 décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie sera déposé et présenté lors de cette même séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Madame la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2020-04-73

**14.04 - Résolution adoption du projet de règlement no 415-20  
décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000  
\$ pour l'achat d'une unité d'urgence**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020, par le conseiller Monsieur Laurier Poulin et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que l'unité d'urgence est en fin de vie utile et qu'une nouvelle unité d'urgence est nécessaire;

ATTENDU que seul le montant nécessaire sera emprunté si celui-ci s'avère inférieure au montant du règlement d'emprunt no 415-20;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'un règlement portant le no 415-20 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1.  
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.  
Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'une unité d'urgence de la marque Freightliner 2003 pour le service incendie. L'unité d'urgence qui est présentement utilisée à atteinte sa fin de vie utile et doit être remplacée.

ARTICLE 3.  
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.  
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5.  
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.  
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.  
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent projet

de règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent projet de règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.  
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi lors du conseil du 6 avril 2020.

## **15 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

### **15.01 - Projet réfection du 14e Rang et du ponceau du 6e Rang**

La discussion a porté sur l'ampleur du projet et la répartition fiscale des citoyens.

Des échanges ont également eu lieu entre les membres du conseil et la directrice générale concernant les finances globales de la municipalité.

Des informations comptables ont été données aux élus afin qu'ils puissent avoir une vue d'ensemble des dettes actuelles et des dettes à venir.

Une réflexion devra être portée au cours des prochains mois afin de trouver des solutions pour augmenter les revenus de la municipalité et ainsi amoindrir l'impact fiscal des citoyens.

## **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est tenue à huis clos. Aucune question du public n'a été transmise par courriel.

**2020-04-74**

## **17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

---

Martine Boulet  
Mairesse

---

Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martine Boulet  
Mairesse